

FORUM DES AS

MEDIAF Web Site : www.forumdesas.cd Email : forumdesas2001@gmail.com

ABEIJING
Xi Jinping rencontre
la dirigeante du KMT
Cheng Li-wun p. 9



11^{ème} RUE LIMETE/INDUSTRIEL N°15/C | N°7653 DU MARDI 28 AVRIL 2026 | PRIX : 3.000 FC

PRÉSIDENT LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS EN RDC



Fatshi : "Aucun État sérieux ne peut négliger l'architecture de ses communications..."

P3

A PROPOS DE NOTRE ARTICLE SUR "AFFAIRE PHC ET FINA LOG"

Le cabinet Bussa écrit à Forum des As

P12

FACE À UNE CAMPAGNE DE DÉSINFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

Les organisations syndicales expriment leur soutien à la société PHC

P11

SONDAGE ECHOS D'OPINION

Les 10 ministres plébiscités pour leurs actions conformes à la vision du Président Tshisekedi

Pages 4 & 5

Motion de défiance contre Jacquemain Shabani : l'examen renvoyé au mercredi à l'Assemblée nationale

P. 2

Sous-traitance : l'ARSP démontre l'émergence progressive des PME congolaises

P. 2

Sous-traitance : l'ARSP démontre l'émergence progressive des PME congolaises

Le Ministre de la Communication et Médias, Porteparole du Gouvernement, Patrick Muyaya Katembwe, et le Directeur général de l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), Miguel Kashal Katemb, ont co-animé, hier lundi 27 avril, un briefing spécial presse au studio Maman Angebi de la RTNC.

Au menu des échanges : « Régulation de la sous-traitance : décisions, mesures, résultats et perspectives pour les PME congolaises agréées, en vue de la création d'une classe moyenne en République démocratique du Congo. »

Face aux hommes des médias, Miguel Kashal a expliqué que la RDC, sous le leadership du Président de la République, Félix Tshisekedi, a franchi un cap historique, allant jusqu'à mobiliser entre 2023 et 2025 un chiffre d'affaires de plus de 1,7 milliard USD grâce à la sous-traitance. Selon le DG de l'ARSP, avant 2023, la RDC n'avait jamais atteint un seuil dépassant 300 millions USD.

« La sous-traitance tient à cœur le Chef de l'Etat et le Gouvernement afin de

pouvoir développer la chaîne des valeurs. La sous-traitance a de l'impact direct dans nos populations avec comme conséquence la création massive d'emplois, vision chère du Président de la République... Nous sommes en train d'y aller progressivement. Lorsque nous sommes arrivés, selon les statistiques, il n'y avait que 300 millions de dollars américains comme chiffre d'affaires de la sous-traitance. La loi sur la sous-traitance a été votée en 2017. Après évaluation en 2022, dit-il, nous étions à 300 millions de dollars sur toute l'étendue du territoire national. En 2023, nous sommes allés à plus de 2 milliards de dollars. Ceci démontre l'impact de la vulgarisation de la loi sur la sous-traitance que nous avons accélérée. En 2024, nous sommes allés à plus de 2,4 milliards. En 2025, nous sommes allés à plus de 1,7 milliards à cause de la guerre dans l'Est. Concernant les emplois qui sont répertoriés, on parle de 26278 emplois déclarés par les sous-traitants lorsqu'ils viennent s'enregistrer », a-t-il détaillé.

Conformément aux objectifs de la loi sur la sous-traitance dans le secteur



Le ministre de l'Information et Médias, Patrick Muyaya (à d) et le DG de l'ARSP, Miguel Kashal. PHOTO DROITS TIERS

privé, consistant notamment à protéger la main d'œuvre nationale ainsi qu'à la vision du Président de la République relative à la promotion de l'entrepreneuriat national et à la création massive d'emplois durables telle que promis dans les six engagements pris devant la nation, l'ARSP a procédé à la publication sur son site des statistiques des emplois créés par les activités de sous-traitance dans le pays.

La publication de ces données statistiques s'inscrit, selon le DG Miguel

Kashal Katemb, dans la démarche de transparence et de suivi-évaluation de l'impact des politiques publiques en matière de promotion de l'emploi et du contenu local.

L'établissement public ne s'arrête et continue de mettre en œuvre des énergies nécessaires afin de positionner le secteur de la sous-traitance comme moteur d'une croissance économique durable en République démocratique du Congo.

« Nous avons signé un protocole d'accord avec

l'Onem, nous voulons avoir les statistiques du nombre d'emplois fiables que nous allons publier incessamment... Le combat du Chef de l'Etat, c'est créer de l'emploi en interne en faveur des congolais et faire en sorte que l'argent puisse circuler dans le pays. La sous-traitance doit servir de levier de l'économie circulaire autour de nos matières », a indiqué le DG Kashal.

Aux yeux de Patrick Muyaya, ministre de la Communication et Médias, ces résultats réalisés par l'ARSP sont des signaux marquant une réelle volonté du changement et de l'amélioration des conditions de vie des populations, objectif maintes fois affirmé à haute et intelligible voix par le Chef de l'Etat.

Le Directeur général de l'ARSP a également souligné que la sous-traitance ne se limite pas au secteur minier, mais concerne l'ensemble des secteurs d'activités. Les opérations de contrôle ont ainsi été menées dans plusieurs provinces, notamment au Katanga, au Kongo Central, au Kwilu, à Mbuji-Mayi et au Kasai Oriental.

FDA

Motion de défiance contre Jacquemain Shabani : l'examen renvoyé au mercredi à l'Assemblée nationale

Initiallement annoncé pour hier lundi 27 avril, l'examen de la motion de défiance visant le Vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, Jacquemain Shabani, a été finalement reprogrammé au mercredi 29 avril à l'Assemblée nationale, renvoyant les sources parlementaires.

Ce report, intervenu dans un contexte politique déjà tendu, n'a fait qu'accroître l'attention autour de cette démarche jugée déterminante.

Portée par le député Laddy Yangotikala, soutenu par un groupe de députés, cette motion vise à interpellier le patron de la sécurité intérieure sur

plusieurs préoccupations liées notamment à la gestion de l'ordre public et aux défis sécuritaires persistants dans certaines provinces du pays.

Pour les initiateurs de la motion, il s'agit d'un exercice de redevabilité démocratique, conformément aux prérogatives de contrôle parlementaire.

SHABANI MULTIPLIE DES CONSULTATIONS POLITIQUES

En attendant ce rendez-vous crucial, Jacquemain Shabani a multiplié des consultations politiques en recevant, tour à tour, selon certaines Indiscrétions des députés nationaux en

caucus. Selon ces sources concordantes, ces échanges ont permis au VPM Shabani de présenter sa lecture des faits, de répondre aux préoccupations soulevées et de tenter de rallier certains élus à sa cause.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie de défense visant à désamorcer la fronde parlementaire et à consolider les soutiens au sein de l'hémicycle.

LA DÉTERMINATION DES SIGNATAIRES RESTE INTACTE

Du côté des députés signataires de la motion, la détermination reste intacte. Ils affirment vouloir aller



Le VPM en charge de l'Intérieur, Jacquemain Shabani. PHOTO DROITS TIERS

jusqu'au bout de leur initiative, estimant que les explications du membre du gouvernement devront être

apportées publiquement devant la représentation nationale.

Très attendue, l'issue de cette motion de défiance pourrait avoir des répercussions politiques majeures. Elle constitue non seulement un test de solidité pour le gouvernement, mais également un indicateur du rapport de forces au sein de la Chambre basse du Parlement.

Le mercredi 29 avril s'annonce donc comme une journée décisive, où Jacquemain Shabani devra convaincre les élus nationaux afin d'éviter une éventuelle sanction politique aux conséquences imprévisibles.

César IPOKA

PRÉSIDENT LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS EN RDC

Fatshi : "Aucun État sérieux ne peut négliger l'architecture de ses communications..."

Le Centre culturel et artistique d'Afrique centrale a abrité, hier lundi 27 avril, l'ouverture solennelle des États généraux des Postes et Télécommunications, placés sous le thème : "Postes et Télécommunications, vecteur de la croissance économique et du développement". Ces assises stratégiques visent l'élaboration d'une feuille de route nationale 2024-2028, arrimée à la vision présidentielle "RDC Digital Nation 2030".

Dans son adresse, le ministre des Postes et télécommunications, Me José Mpanda Kabangu, a rappelé que ces États généraux constituent l'aboutissement d'un processus méticuleux engagé dès sa nomination, marqué par des consultations préalables des parties prenantes, à savoir les opérateurs du secteur, la société civile, les organisations régionales et internationales, ainsi que divers acteurs clés.

José Mpanda a indiqué que ces travaux interviennent dans un contexte historique, marqué par le rôle déterminant du numérique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que des services postaux, qui "ne sont plus de simples outils, mais de véritables leviers de transformation économique et sociale de la RDC".

Il attend de ce forum la concrétisation de la vision du chef de l'État en matière de digitalisation et de connectivité.

Le patron des postes et télécoms exhorte les participants à produire des recommandations concrètes visant à mettre en œuvre la vision présidentielle : diagnostiquer les insuffisances actuelles, proposer des solutions opérationnelles, réalistes et mesurables ; revisiter le cadre légal et réglementaire pour l'adapter aux standards

internationaux ; mobiliser l'ensemble des acteurs clés (pouvoirs publics, opérateurs, partenaires techniques, start-up, société civile, universités et experts) ; et doter les 145 territoires d'une connectivité équitable, gage d'un développement socio-économique durable.

Dans son mot d'ouverture, le Président de la République, Félix Tshisekedi, a donné la mesure des enjeux et tracé les contours d'une réforme profonde d'un secteur qu'il juge désormais central dans la trajectoire de développement du pays.

D'entrée de jeu, le Chef de l'État a situé ces travaux dans une perspective historique et transformatrice.

"C'est avec une vision résolument tournée vers l'avenir que je procède ce jour à l'ouverture des États généraux des postes de télécommunications", a-t-il déclaré, soulignant que ces assises constituent "un moment important" traduisant la volonté de l'État de faire de ce secteur un levier de transformation économique, d'intégration territoriale et de souveraineté nationale.

Il a insisté sur le caractère inédit de cette initiative : "Il s'agit des premiers États généraux du secteur en République démocratique du Congo, appelés à déboucher sur des réformes et une relance structurelle réelle et sans complaisance".

Dans un monde en mutation accélérée, marqué par la révolution numérique, Félix Tshisekedi a rappelé l'urgence pour la RDC de s'arrimer aux dynamiques globales.

"Le monde change à une vitesse inédite", a-t-il affirmé, avant de souligner que la révolution numérique "redessine les économies, transforme les administrations, bouleverse les modèles d'affaires et reconfigure les rapports de puissance entre les nations".

Dans ce contexte, il a estimé qu'aucun État ne peut prétendre à la croissance ou à la souveraineté en marge



des flux numériques et informationnels mondiaux. D'où la nécessité d'ériger le numérique, les télécommunications et la modernisation postale en "levier stratégique du développement national".

UN DIAGNOSTIC AUTOUR DE QUATRE AXES MAJEURS

Le Président a structuré son diagnostic autour de quatre axes majeurs. D'abord, la connectivité territoriale, qu'il a qualifiée d'exigence de cohésion nationale.

"Une grande partie de nos 145 territoires reste encore peu ou mal desservie", a-t-il déploré, évoquant la faiblesse du réseau de fibre optique et la dépendance excessive à l'Internet mobile.

Ensuite, l'enjeu économique : "Les télécommunications soutiennent aujourd'hui la finance mobile, le commerce, les services, l'innovation, l'entrepreneuriat et l'inclusion", a-t-il rappelé, insistant sur les opportunités offertes aux jeunes, aux femmes et aux PME.

Il a également mis en avant la gouvernance publique, estimant que sans infrastructures numériques solides, la modernisation de l'administration resterait limitée.

Enfin, il a insisté sur la souveraineté et la sécurité : "Aucun État sérieux ne peut négliger l'architecture de ses

communications, la maîtrise de ses réseaux et la sécurisation de ses infrastructures critiques", a-t-il averti.

TSHISEKEDI DEPLORE L'APPLICATION PARTIELLE DU CADRE LÉGAL

Félix Tshisekedi a salué l'évolution du cadre légal, notamment la loi n°20-017 de 2020 et le Code du numérique, tout en déplorant leur application partielle.

"Dans un État de droit, les réformes perdent leur portée lorsqu'elles ne se traduisent pas dans les faits", a-t-il martelé, appelant à une mise en œuvre stricte des dispositions existantes.

Il a particulièrement insisté sur l'article 40 de la loi de 2020, relatif à la participation des travailleurs et des entreprises au capital des sociétés du secteur, qu'il souhaite voir pleinement appliqué pour renforcer l'équité et la souveraineté économique.

Le Chef de l'État a également remis la Poste au centre du débat, dénonçant sa marginalisation progressive. "La Poste ne doit pas être laissée au bord du chemin. Elle ne doit pas être regardée comme un vestige du passé", a-t-il déclaré avec fermeté.

Selon lui, elle doit être repensée comme un outil moderne d'intégration territoriale, de proximité administrative, de logistique et de services financiers.

TROIS LIVRABLES ET SIX PRIORITÉS MAJEURES

Félix Tshisekedi a fixé trois livrables essentiels à ces assises : un diagnostic sans complaisance, une feuille de route opérationnelle réaliste et un cadre permanent de concertation et de suivi des réformes.

Il a également identifié six priorités majeures, parmi lesquelles l'extension des infrastructures numériques, la modernisation du cadre légal et fiscal, l'amélioration de la qualité des services, l'inclusion numérique, la formation du capital humain et la souveraineté technologique.

Appelant à une mobilisation collective, le Président a souligné que cette transformation ne peut être portée par l'État seul. "Toutes ces réformes ne seront possibles ni par l'État seul, ni contre les acteurs du secteur", a-t-il insisté, appelant à une synergie entre pouvoirs publics, secteur privé, partenaires techniques, universités et société civile.

S'adressant à la jeunesse et à la diaspora, il a lancé un appel appuyé : "La République a besoin de votre énergie, de votre intelligence et de votre engagement pour réussir sa transformation".

En clôturant son allocution, Félix Tshisekedi a résumé l'ambition de ces États généraux en une perspective de rupture : moderniser les postes et télécommunications, ce n'est pas seulement réformer un secteur, mais "préparer la croissance, élargir les opportunités, renforcer la souveraineté et intégrer pleinement la nation dans son siècle".

Sur cette conviction, le Chef de l'État a déclaré ouverts les États généraux des Postes et Télécommunications, marquant ainsi le lancement d'un chantier stratégique au cœur de l'avenir numérique de la République démocratique du Congo.

DK

SONDAGE ECHOS D'OPINION

Les 10 ministres plébiscités pour leurs actions conformes à la vision du président Tshisekedi

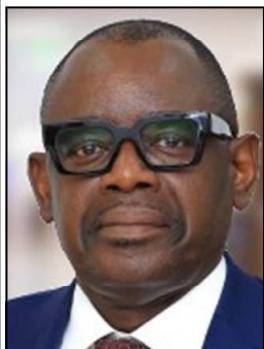
Kinshasa vit au rythme des spéculations autour du prochain remaniement gouvernemental. Le chef de l'État, Félix Tshisekedi, a déjà confirmé son intention de réajuster son équipe, une annonce qui alimente les débats dans les milieux politiques où l'inquiétude est palpable.

Selon une enquête menée par notre institut d'analyses sociopolitiques, l'opinion publique distingue certains ministres qui ont su valoriser l'image du pays en s'alignant sur la vision présidentielle. Ces figures, appréciées pour leur efficacité et leur communication, apparaissent comme des atouts dans un contexte où la stabilité politique reste une priorité.

Cependant, derrière cette reconnaissance, se cache une atmosphère d'incertitude. Les acteurs politiques redoutent les arbitrages à venir, tandis que la population attend des choix qui renforceront la cohérence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Le remaniement annoncé s'impose ainsi comme un moment charnière: il pourrait soit consolider la confiance autour du projet présidentiel, soit accentuer les tensions dans un paysage politique déjà marqué par de fortes attentes.

Louis Watum Kabamba,
Mines: 80%



Le ministre des Mines, a mis en lumière le mardi 3 mars à Toronto, au Canada,

des projets miniers inédits, lors du "Spotlight on DRC", organisé dans le cadre de la Prospectors & developers association of Canada (PDAC 2026), révélant non seulement la profondeur et le potentiel encore inexploités des ressources congolaises, mais aussi la capacité stratégique de la RDC à transformer son sous-sol en moteur de développement industriel et levier de souveraineté nationale.

Le ministre a présenté sa vision devant un auditoire composé d'investisseurs, de développeurs et de partenaires internationaux: "Faire des ressources minières congolaises un levier de développement durable et d'industrialisation. L'ère de l'extraction brute est révolue; l'objectif est désormais de créer de la valeur locale, de favoriser la transformation et de stimuler l'innovation".

Il a souligné que cette démarche dépasse la simple exploitation: il s'agit d'une révolution industrielle et politique, visant à repositionner la RDC comme acteur stratégique et attractif pour les investissements étrangers.

Julien Paluku,
Commerce extérieur:
77%



Le ministère du Commerce extérieur a opéré plusieurs innovations pour matérialiser la vision du président Félix Tshisekedi dans son secteur clé qui se trouve être le levier de la croissance économique du pays. Son collègue des Finances et lui ont signé jeudi 13 mars un arrêt interministériel portant mise

en œuvre du régime commercial simplifié-RECOS au niveau des frontières de la RDC avec ses pays voisins membres du Marché commun pour Afrique orientale et australe (COMESA).

Parmi les mesures de simplification introduites par le RECOS figurent notamment la déclaration douanière simplifiée, la liste commune et harmonisée des produits éligibles au RECOS, le certificat d'origine simplifié, les factures pour les produits manufacturés figurant sur la liste commune, le certificat phytosanitaire. L'arrêt interministériel détermine également les conditions requises pour bénéficier des facilités qu'offre le RECOS.

Marie-Thérèse Sombo,
ESU: 75%



La ministre de l'ESU a lancé des réformes structurantes, notamment l'évaluation à mi-parcours du système LMD et la redynamisation de la diplomatie universitaire. Ses actions incluent la stabilisation du site de l'UNIKIN, la décentralisation des activités académiques (Grand Kasai, Mbandaka) et le renforcement des normes de qualité.

D'autres actions ont été des visites de terrain pour la sécurisation du site de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), le renforcement de la diplomatie universitaire et signature de circulaires pour réguler le secteur, etc.

Marie Nyange,
Environnement 70%

Le bilan de la ministre de l'Environnement et

Développement Durable de la RDC, Marie Nyange Ndambo, se concentre début 2026 sur le renforcement des partenariats internationaux pour la biodiversité, l'assainissement urbain et la gestion forestière.



Elle a notamment reçu le portefeuille de la FAO, accéléré le financement de la biodiversité et exploré des modèles de gestion des déchets pour Kinshasa. Elle apporte une vision technique en tant que Docteur en Sciences Forestières et Economiques pour positionner la RDC comme puissance écologique.

Patrick Muyaya,
Communication et
Médias: 68%



En 2025, Patrick Muyaya a concentré ses actions sur la réforme médiatique, la communication de crise sécuritaire et la modernisation des médias publics. En décembre 2025, il a lancé les travaux du comité de suivi pour évaluer la mise en œuvre des

(Suite à la page 5)

FORUM DES AS

Quotidien d'informations

15/C, 11^{ème} Rue
Limete/Industriel
forumdesas2001@gmail.com
www.forumdesas.cd
Id. Nat. M 59842 H
Editeur Responsable
BONGO BOVERY

Directeur de Publication
Didier KEBONGO
(+243 82 47 89 795)

Directeur de la Rédaction
Kléber KUNGU

Rédacteur en chef
Yves KALIKAT

Rédaction centrale
Didier KEBONGO
Yves KALIKAT
Kléber KUNGU
Mathy MUSAU
Fyfy-Solange TANGAMU
Christian-Timothée MAMPUYA
Gloire BATOMENE
Jérémie ASOKO

Collaborateurs extérieurs
Muke MUKE
César IPOKA
Tricya MUSANSI

Kananga
Félix MULUMBA Kalemba
Ituri
Héritier TIMOLO
Nord-Kivu
Pascal NDUYIRI
Lubumbashi
Patient MBY

Service Administratif
et Financier
Sylvain MPONO

Publication assistée
par ordinateur (PAO)
Jacques LUSIMANU
Aimé NSIMBA

Webmaster & Edition
électronique
David BABOMBWA
Distribution
Nico MBENGA
MASAMUNA

SONDAGE ECHOS D'OPINION

Les 10 ministres plébiscités pour leurs actions conformes à la vision du président Tshisekedi

(Suite de la page 4)

recommandations des États généraux de la communication et de la presse, notant une mise en œuvre à plus de 50% de la feuille de route.

Il a annoncé la finalisation du projet de loi portant sur le statut du journaliste congolais, destiné à remplacer l'ordonnance de 1981, pour renforcer la protection et les droits des professionnels des médias. Il a poursuivi la régulation du paysage audiovisuel, notamment par le suivi des médias illégaux et la récupération de fréquences non conformes. Il a défendu le bilan du gouvernement Suminwa en 2025, axé sur la gestion des crises sécuritaires et humanitaires dans l'Est, en promouvant un nouveau narratif sur la RDC. Il a expliqué la stratégie congolaise face à la guerre dans l'Est, notamment les avancées diplomatiques (processus de Washington/Doha) et le volet judiciaire contre les agresseurs.

Justin Kalumba, Entrepreneuriat: 63%



En 2025, le ministre a structuré le soutien aux PME autour des "trois C": Capacitation, Crédit et Contrat de marché, visant à structurer l'écosystème entrepreneurial. Justin Kalumba a œuvré à la restructuration de l'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises (OPEP) en Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo (ANADEC), intégrant le pilier

crédit via le FOGEC. Il a lancé des chantiers pour la digitalisation des procédures de création et de formalisation des PME. En novembre 2025, il a présenté la restitution de cette table ronde, mettant en avant 305 recommandations pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes, avec un focus sur l'entrepreneuriat dès l'école primaire.

En résumé, son action de fin 2025 s'est concentrée sur la restructuration du cadre légal et financier des PME, la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et le soutien à la sous-traitance locale.

Adolphe Muzito, Budget: 61%



Son retour au pouvoir, après plusieurs années dans l'opposition, est marqué par une volonté de renforcer la discipline budgétaire et de stabiliser le cadre macroéconomique. Dès son entrée en fonction le 12 août 2025, il s'est engagé à maîtriser les dépenses publiques et à prolonger le déploiement du budget-programme.

Adolphe Muzito a présenté les grandes lignes de l'exécution de la loi de finances rectificative 2025, prévoyant la clôture de l'exercice avec un budget d'environ 17,7 milliards USD et une mobilisation des recettes courantes à 100 % des prévisions (10,7 milliards USD).

Adolphe Muzito a mené des discussions avec une délégation du Fonds Monétaire International (FMI) concernant les réformes à moyen terme, la

collecte des recettes et l'amélioration de la qualité des dépenses pour assurer l'équilibre budgétaire. Il a collaboré avec des partenaires internationaux, notamment l'Union Européenne, pour digitaliser la chaîne de recettes et de dépenses.

Didier Bidimbu, Sports et Loisirs: 58%



Parmi les réalisations, il y a lieu de mettre en avant la qualification des Léopards seniors pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025 au Maroc; la qualification des Léopards U-20 pour la CAN en Égypte, marquant un retour après 11 ans d'absence; la position de tête du groupe B des Léopards seniors lors des éliminatoires de la Coupe du Monde, devant le Sénégal et le Soudan; l'organisation des Championnats d'Afrique de Boxe 2024 en RDC; la désignation de la RDC comme pays hôte de la CAN de Handball Féminin 2024; la création du Fichier National d'Identification des Athlètes en partenariat avec Toppan Gravity; la relance de l'Institut National des Sports et de Haute Performance (INSHP) et de l'Institut National de Médecine des Sports (INMS), visant à renforcer la formation et le suivi médical des athlètes; et enfin la qualification de l'équipe nationale les Léopards à la Coupe du Monde de football 2026.

Didier Mazenga Mukanzu, Tourisme: 53%

C'est une manne

considérable qui s'ouvre, pour le secteur touristique congolais. Kinshasa s'est vu notifier une allocation de 1,882 milliard de dollars, soit environ 1 069,95 milliards FCFA, dans le cadre d'un mécanisme d'investissement de 6 milliards de dollars (3 411,12 milliards FCFA) orienté vers le développement touristique en Afrique, selon des informations présentées lors de la 85^{ème} réunion du Conseil des ministres du 3 avril 2026.



Jean-Pierre Bemba, Transports et communication: 45%



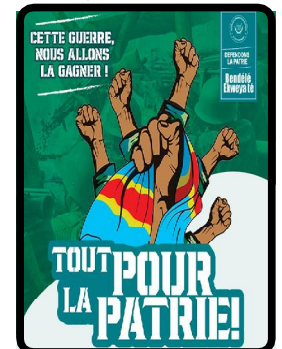
Au cours de l'année 2025,

Jean-Pierre Bemba, a axé son bilan sur la modernisation des infrastructures et l'amélioration de la mobilité. Ses réalisations et actions marquantes au cours de l'année 2025 comprennent le renforcement de la société Transco avec 90 nouveaux bus, l'acquisition de 494 bus dans le cadre du partenariat public-privé "Esprit de vie", et 8 bus pour TransAcademia, le lancement de la délivrance de permis de conduire biométriques sécurisés à puce (après 5 ans d'arrêt), la mise en place de panneaux de signalisation, et production de timbres routiers avec QR code, l'annonce de la construction d'une voie rapide avec tunnels dépendant du Boulevard Triomphal à l'aéroport de N'Djili pour désengorger Kinshasa, et la signature de 18 protocoles d'entente pour la modernisation des infrastructures.

Conclusion

En définitive, ce sondage met en lumière dix ministres qui, malgré les défis et les contraintes du moment, ont su redoubler d'efforts pour assurer une gestion efficace de leurs secteurs respectifs. Leur engagement, leur sens du devoir et leur capacité à produire des résultats tangibles témoignent d'un véritable esprit de service public. Par leur travail acharné, ils ont mérité la reconnaissance de la nation et démontré que, même dans les périodes difficiles, la volonté et la détermination peuvent ouvrir la voie à des avancées significatives.

Sondage Echos d'opinion



CLÔTURANT SA MISSION DANS L'EST DE LA RDC

James Swan insiste sur l'engagement de l'Onu pour la mise en œuvre des résolutions 2773 et 2808 du Conseil de sécurité

Le nouveau représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RDC et chef de la Mission de l'organisation des nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco), James Swan, a réaffirmé l'engagement de son organisation et des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre des résolutions 2773 et 2808 du Conseil de sécurité, adoptées en 2025. Ce, au terme de sa première mission dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.

"Ces résolutions réaffirment le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la

RDC", a rappelé James Swan.

Lors de cette mission, il s'est rendu à Beni, à Bunia et à Goma. Il appelle toutes les parties à respecter les engagements pris dans le cadre des processus de Doha et de Washington.

"À Goma, les discussions ont porté principalement sur la mise en œuvre de ces résolutions du Conseil de sécurité, sur l'opérationnalisation des mécanismes de suivi et de vérification du cessez-le-feu, ainsi que sur les mesures concrètes à prendre pour faire progresser les processus de Doha et de Washington, ainsi que les initiatives de l'Union africaine. J'appelle toutes les parties à respecter les engagements pris dans le cadre de ces



James Swan, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RDC et chef de la Monusco. PHOTO DROITS TIERS

différents processus", a souligné James Swan.

Pour lui, la Monusco continuera d'agir, conformément à son mandat, aux côtés des Congolais, en vue de soutenir les efforts de désescalade, renforcer la protection des civils et contribuer au retour d'une paix durable.

En 2025, le Conseil de sécurité de l'Onu a adopté deux résolutions majeures pour gérer la crise dans l'Est de la RDC. La résolution 2773, adoptée en février, exigeait le retrait du groupe terroriste du M23 et condamnait le soutien extérieur. La résolution 2808, adoptée en décembre, a prorogé d'une année le mandat de la Monusco, soit jusqu'en décembre 2026.

Gloire BATOMENE

SNEL : lancement de l'offensive contre les « poches noires » pour la reconquête électrique

À Kinshasa, la lutte contre les coupures d'électricité entre dans une phase offensive. Le directeur général de la Société nationale d'électricité, Teddy Lwamba, a lancé une opération ciblée contre les « poches noires », ces zones durablement privées d'un courant stable. Première illustration concrète : la remise à niveau du feeder 814, alimenté par la sous-station Golf.

C'est sur le tronçon stratégique Casier Judiciaire-Nganzali que la Task Force d'amélioration de la desserte a concentré ses efforts. Longtemps identifié comme un point de fragilité du réseau, le feeder 814 était à l'origine de perturbations en cascade affectant plusieurs quartiers.

L'intervention, menée avec précision, a combiné nettoyage du réseau, réorganisation des branchements, suppression des connexions frauduleuses et remplacement



Transformateur de la Snel au poste de distribution du courant électrique à Bandalungwa. PH. JOHN BOMPENGO/ RADIO OKAPI

d'équipements vétustes. Résultat attendu : une alimentation plus stable et une réduction significative des interruptions intempestives.

OFFENSIVE CONTRE LES « POCHE NOIRES »

Au-delà de ce chantier, c'est une stratégie globale que déploie la SNEL. Objectif affiché : résorber

progressivement les zones d'ombre énergétique qui pénalisent des milliers de ménages kinois, donc lancer une offensive contre les « poches noires ».

Pour Teddy Lwamba, la priorité est double : réduire les pertes techniques et commerciales, tout en améliorant la qualité du service rendu à l'abonné. Une approche qui s'attaque à la

fois aux failles du réseau et aux pratiques illicites qui l'affaiblissent.

Sur le terrain, les premiers signaux sont scrutés avec attention. « Nous subissons des coupures fréquentes. Si cette stabilisation se confirme, ce sera un vrai soulagement », témoigne un habitant de Nganzali.

Cette dynamique s'inscrit dans la feuille de route du

président Félix Tshisekedi, axée sur le renforcement des infrastructures de base et l'amélioration des conditions de vie.

À travers la Task Force, cette ambition prend corps : réhabilitation des lignes, modernisation des équipements et sécurisation du réseau. Une déclinaison opérationnelle d'une politique publique attendue sur des résultats tangibles.

Reste l'enjeu de la durabilité. Face à une ville en expansion rapide, la pression sur le réseau électrique ne cesse de croître. Stabiliser un feeder est une étape ; maintenir la performance et anticiper la demande en est une autre.

La remise à niveau du feeder 814 constitue néanmoins un signal encourageant. Elle démontre qu'une action ciblée, appuyée par une volonté politique affirmée, peut produire des résultats concrets. À condition, désormais, de transformer l'essai à l'échelle de toute la capitale.

Jérémie ASOKO

La relance de la Sokimo au cœur d'une nouvelle dynamique entre autorités et direction

La redynamisation de la Société minière de Kilo-Moto (Sokimo) s'impose progressivement comme l'un des leviers majeurs de la relance économique de l'Ituri. C'est dans cette perspective que s'est tenue, lundi à Bunia, une rencontre stratégique entre le président du Conseil d'administration de l'entreprise, son nouveau Directeur général, et le gouverneur militaire de province, le général Johnny Luboya.

Au centre des échanges : la restructuration de la Sokimo, entreprise publique emblématique du secteur aurifère congolais, et la



présentation officielle de sa nouvelle équipe dirigeante, appelée à impulser une nouvelle gouvernance et à redonner souffle à une société longtemps fragilisée

par des difficultés opérationnelles et structurelles.

La rencontre a également permis de réaffirmer la volonté des parties prenantes

d'inscrire cette relance dans une vision plus large de stabilisation et de développement de la province, où les ressources minières constituent un enjeu économique et stratégique majeur.

À l'issue des discussions, le Directeur général de la Sokimo a affiché un optimisme mesuré mais assumé, saluant un climat d'écoute et d'adhésion autour du projet de relance.

"Les impressions sont très bonnes. Il y a de l'espoir, il faut s'approprier la vision de la relance de la Sokimo. Et avec cette relance, il y aura la relance de la province de l'Ituri", a déclaré le nouveau patron de l'entreprise, Yannick Nzonde.

Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires et économiques persistants en Ituri, cette volonté de repositionner la Sokimo apparaît comme un signal fort. Les autorités provinciales et la nouvelle direction misent sur une synergie d'action pour transformer le potentiel minier en véritable moteur de développement local.

Au-delà des déclarations d'intention, cette rencontre de Bunia esquisse les contours d'une nouvelle étape pour la Sokimo: celle d'une entreprise appelée à renouer avec sa vocation historique, au service de l'économie nationale et de la stabilité régionale.

Jérémy ASOKO

Ituri : une nouvelle attaque meurtrière des ADF fait un mort, plusieurs civils enlevés et huit maisons détruites

Une attaque attribuée aux rebelles des ADF a fait un mort, plusieurs civils enlevés, un camion incendié et huit maisons détruites dans la soirée du vendredi 24 avril 2026 à Salate, une localité située à environ 95 kilomètres de Nia-Nia sur la RN4, en pleine Réserve de faune à Okapi (RFO).

Des sources locales

révèlent que l'assaut a débuté vers 19 heures et s'est poursuivi jusqu'aux premières heures du samedi 25 avril. Les assaillants ont également pillé plusieurs boutiques et emporté du bétail, notamment des chèvres, plongeant la population dans la panique.

La cheffe de la localité, Anifa Potoliko, a condamné fermement cette nouvelle

incursion, dénonçant la recrudescence des violences dans la région. Il s'agit de la deuxième attaque enregistrée dans la chefferie des Bombo, après celle de Muchacha survenue le 11 mars dernier.

De leur côté, des témoins et la société civile locale, par la voix de Kazadi Bagitu, regrettent le retard d'intervention des forces de sécurité, malgré les alertes

lancées. Ils plaident pour un renforcement urgent du dispositif militaire afin de mieux protéger les civils exposés à ces violences répétées.

Cette insécurité persistante a poussé plusieurs habitants à fuir leurs habitations pour se réfugier vers Epulu et Badengaïdo, considérées comme des zones plus sûres. Cette

situation humanitaire inquiète les acteurs locaux.

En réaction, les FARDC ont été déployées dans la zone afin de sécuriser le village et assurer la libre circulation sur la RN4, axe stratégique de la région. Toutefois, la population reste dans l'attente de mesures durables pour mettre fin à ces attaques récurrentes.

Pascal NDUYIRI

Ituri : les irrégularités des enseignants constatées dans plusieurs écoles de l'axe Komanda-Luna

Dans le territoire d'Irumu, province de l'Ituri, des irrégularités des enseignants sont constatées depuis un certain moment dans plusieurs écoles situées dans le groupement Bandavilemba en chefferie des Walesse Vonkutu sur la route nationale numéro 4 (RN4) axe Komanda-Luna. D'après Christophe Munyanderu, chef de l'Association pour la promotion des droits des enfants et la protection des femmes vulnérables



(APDEF) antenne d'Irumu, certains enseignants arrivent régulièrement en retard, ils s'absentent sans justification et interrompent parfois les

cours à 10 heures, privant ainsi les élèves de leur droit fondamental à l'éducation.

«Nous avons constaté que l'éducation de nos enfants est

sacrifiée par certains enseignants. Certains se présentent au service quand ils veulent, ils s'absentent sans justification. Pendant

notre monitoring, nous avons trouvé dans certaines écoles on débute les cours à 8 heures et à 10 heures les cours prennent fin», a-t-il fait savoir.

Face à cette situation, Christophe Munyanderu appelle les autorités scolaires de l'éducation nationale et nouvelle citoyenneté d'Irumu 1 à diligenter des enquêtes et sanctionner les responsables afin de garantir un enseignement de qualité dans cette partie du pays.

Héritier TIMOLO

Les "Wewa" sommés de ne plus transporter enfants, femmes enceintes, passagers en état d'ivresse

L'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK) adopte à l'unanimité un édit portant réglementation stricte des taxis-motos, communément appelés "Wewa", malgré sans aucune alternative pour pallier la situation concernant le transport urbain.

Porté par le député provincial Nicolas Wemakoy, ce texte vise à renforcer la sécurité routière, encadrer la profession et mettre fin à certaines pratiques jugées dangereuses dans la capitale.

Parmi les mesures phares de cette nouvelle réglementation, certaines catégories de passagers sont désormais interdites de transport à moto. Il s'agit notamment des femmes enceintes à terme, des enfants de moins de 12 ans non accompagnés ainsi que des personnes en état d'ivresse non assistées. L'objectif affiché est de réduire les risques d'accidents impliquant des personnes vulnérables.

L'édit interdit également l'exercice de l'activité de



motocycliste à certains profils. Les militaires, policiers, fonctionnaires, mineurs ainsi que les étrangers ne sont plus autorisés à exercer comme conducteurs de taxis-motos à Kinshasa. Une décision qui vise à professionnaliser davantage ce secteur en

pleine expansion.

PAÑ DE CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE

Les conducteurs devront désormais se conformer strictement au Code de la route. La conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants est formellement

interdite. De même, la vitesse et le nombre de passagers seront rigoureusement réglementés.

Autre exigence majeure : chaque motocycliste devra disposer de deux casques, l'un pour lui-même et l'autre pour son passager. Le port du casque devient obligatoire, tout comme celui d'un gilet d'identification (chasuble), afin de faciliter le contrôle et l'identification des conducteurs.

Les documents désormais indispensables pour exercer légalement. Les conducteurs devront être en possession de plusieurs documents obligatoires, notamment un permis de conduire valide, une assurance, un certificat de contrôle technique ainsi qu'une autorisation officielle de transport.

DES SANCTIONS DISSUASIVES

L'édit prévoit un régime de sanctions particulièrement dissuasif. Les contrevenants s'exposent à des amendes allant de 20 000 à 1 000 000 de francs congolais. Des peines de prison pouvant aller jusqu'à 30 jours sont également envisagées,

notamment en cas d'infractions graves ou de récidive. Les sanctions seront d'ailleurs aggravées pour les récidivistes.

Selon les dispositions adoptées, cet édit entrera en application 90 jours après sa promulgation par le gouverneur de la ville de Kinshasa. Ce délai permettra aux acteurs du secteur de se conformer progressivement aux nouvelles exigences.

Alors que les Kinois confrontés à des embouteillages monstres s'en sortent en moyenne en prenant les taxis moto, l'édit sur l'interdiction sur une certaine catégorie laisse entendre une peine, d'abord pour les élèves moins de 12 ans qui doivent arriver à temps à l'école mais aussi pour les femmes enceintes qui travaillent loin de leurs domiciles.

Si l'Assemblée provinciale de Kinshasa juge salvatrice cette disposition, la population, quant à elle, se voit contraint à faire l'impossible. A tout prendre, prendre un édit c'est une chose, en faire le suivi rigoureux en est une autre.

César IPOKA

Beni : la criminalité urbaine en forte hausse inquiète la société civile

La recrudescence de la criminalité dans la ville de Beni suscite une vive inquiétude au sein de la société civile, qui appelle les autorités à une réaction urgente. Son président urbain, Maître Paluku Kavota, dénonce une insécurité persistante caractérisée par des actes graves, impliquant parfois des hommes en

uniforme incontrôlés.

Parmi les faits récents évoqués, il cite l'attaque d'un couple de cultivateurs au retour du champ, ayant coûté la vie à l'homme tandis que son épouse a été grièvement blessée. Il mentionne également des tirs visant des civils dans un débit de boisson au quartier Ngadi, illustrant, selon lui, la gravité de la

situation.

Pour la société civile, ces incidents traduisent une défaillance du dispositif sécuritaire et un manque de réponse appropriée de la part des autorités à différents niveaux. Elle insiste sur la nécessité d'une action coordonnée et efficace pour enrayer cette spirale de violence.

Afin de faire face à cette crise, la société civile plaide pour un renforcement de la collaboration entre la population et les services de sécurité, notamment à travers des mécanismes de coopération civilo-militaire. Elle recommande également l'organisation d'audiences en flagrance pour juger rapidement les auteurs de ces

actes. Tout en encourageant les habitants à adopter des mesures de vigilance et d'auto-protection, Maître Kavota met en garde contre toute forme d'auto-défense. Il avertit qu'en l'absence de mesures concrètes, un climat de méfiance pourrait s'installer durablement entre la population et les autorités.

Pascal NDUYIRI

Beni : plus de 125 "QG" pointés du doigt dans la montée du banditisme

En commune d'Oicha, chef-lieu du territoire de Beni, au moins 125 maisons de tolérance, vulgairement appelées "QG", sont actuellement en activité. L'information a été livrée par le bourgmestre adjoint, Jean de Dieu Kambale Kabwana, lors d'un entretien accordé à la presse.

Selon l'autorité communale, la prolifération

de ces établissements figure parmi les facteurs contribuant à l'insécurité persistante dans l'entité. Elle estime que certains de ces lieux serviraient de refuge ou de point de passage pour des individus impliqués dans des actes de banditisme.

Face à cette situation, Jean de Dieu Kambale Kabwana appelle les gestionnaires de ces



structures, désormais désignées comme "espaces", à renforcer le contrôle de leurs clients et à collaborer avec les services de sécurité.

Il insiste également sur l'importance de la vigilance communautaire pour faire face à la recrudescence des cambriolages, signalés ces dernières semaines dans plusieurs quartiers d'Oicha.

Les autorités locales

évoquent notamment des attaques visant des points de service de mobile money, devenus des cibles privilégiées des malfaiteurs.

Dans ce contexte, la commune entend renforcer les mécanismes de prévention et appelle la population à s'impliquer activement afin de freiner l'expansion des réseaux criminels.

Pascal NDUYIRI

Xi Jinping rencontre la dirigeante du KMT Cheng Li-wun à Beijing

BEIJING, 10 avril (Xinhua) -- Xi Jinping, secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois (PCC), a rencontré Cheng Li-wun, présidente du parti chinois Kuomintang (KMT), vendredi matin à Beijing.

C'est la première fois depuis une décennie qu'un président du KMT effectue une visite sur la partie continentale de la Chine à la tête d'une délégation, à l'invitation du Comité central du PCC et de M. Xi. La délégation s'était rendue au Jiangsu et à Shanghai avant d'arriver à Beijing.

Cette rencontre entre les dirigeants du PCC et du KMT, la première en dix ans, revêt une grande importance pour le développement des relations entre les deux partis ainsi qu'à travers le détroit de Taiwan, a déclaré M. Xi.

Quelles que soient les évolutions du paysage international et de la situation à travers le détroit de Taiwan, la tendance irréversible vers le grand renouveau de la nation chinoise ne changera pas, et la dynamique dominante qui pousse les Chinois des deux rives du détroit à se rapprocher ne changera pas, a souligné M. Xi.

Il a ajouté que les populations des deux rives du

détroit de Taiwan aspiraient à la paix et à la tranquillité, à l'amélioration des relations à travers le détroit et à une vie meilleure. "C'est une responsabilité à laquelle ni le PCC ni le KMT ne peuvent se soustraire, et également une force motrice pour la collaboration entre les deux partis", a indiqué M. Xi.

M. Xi a exprimé sa volonté de travailler avec tous les partis politiques à Taiwan, y compris le KMT, ainsi que les groupes et les personnalités de tous les milieux, pour renforcer les échanges et le dialogue, promouvoir la paix à travers le détroit de Taiwan, améliorer le bien-être des populations et faire progresser le renouveau national, sur la base des fondements politiques communs que sont le respect du Consensus de 1992 et l'opposition à l'"indépendance de Taiwan".

Il a appelé à tisser des liens plus étroits à travers le détroit en défendant une compréhension correcte de l'identité.

"Les différences de système social ne doivent servir de prétexte pour la sécession", a déclaré M. Xi.

Il a appelé à protéger la patrie commune par un développement pacifique. Au cœur de cette protection de la patrie commune réside la reconnaissance du fait que les deux rives du détroit



appartiennent à une seule Chine, a affirmé M. Xi.

"Nous accueillons toute proposition favorisant le développement pacifique des relations entre les deux rives du détroit et n'épargnerons aucun effort pour faire progresser les initiatives allant dans ce sens", a indiqué M. Xi, ajoutant que l'"indépendance de Taiwan" était le principal coupable compromettant la paix à travers le détroit de Taiwan. "Nous ne devons ni l'approuver ni la tolérer."

M. Xi a appelé à favoriser le bien-être des populations à travers les échanges et l'intégration.

"Les compatriotes de Taiwan sont encouragés à se rendre sur la partie continentale", a déclaré M. Xi. Il a invité les jeunes de Taiwan

à rechercher des opportunités de développement sur la partie continentale.

"Les produits agricoles et halieutiques de Taiwan, ainsi que d'autres produits de haute qualité, sont les bienvenus sur le marché de la partie continentale", a-t-il ajouté.

M. Xi a appelé à des efforts conjoints pour réaliser le renouveau national. "Nous sommes fermement convaincus que de plus en plus de compatriotes taiwanais acquerront une compréhension correcte du système social et de la voie de développement de la partie continentale", a-t-il poursuivi.

"Ils reconnaîtront que les perspectives de développement de Taiwan

dépendent d'une patrie forte, et que les intérêts et le bien-être des compatriotes taiwanais sont étroitement liés au grand renouveau de la nation chinoise", a-t-il ajouté.

M. Xi a exprimé la volonté de la partie continentale de partager ses opportunités de développement et ses réalisations avec les compatriotes taiwanais et de construire ensemble une économie chinoise plus forte.

Mme Cheng a pour sa part déclaré que les habitants des deux rives du détroit de Taiwan étaient tous des Chinois et faisaient partie d'une même famille.

Le KMT et le PCC doivent, selon elle, préserver le fondement politique commun de l'adhésion au Consensus de 1992 et de l'opposition à l'"indépendance de Taiwan", renforcer la confiance politique mutuelle, préserver l'histoire chinoise, promouvoir la culture chinoise et développer les échanges et la coopération dans tous les domaines.

Elle a appelé à des efforts pour promouvoir le développement pacifique des relations entre les deux rives du détroit, favoriser un avenir plus radieux pour ces relations et faire progresser le renouveau de la nation chinoise.

Wang Huning, Cai Qi et d'autres responsables ont assisté à cette rencontre.

RDC-Maroc : les experts de deux pays valident les accords de coopération bilatérale

Les experts de la République démocratique du Congo et ceux du Royaume du Maroc, ont validé lundi à Kinshasa, les accords de coopération bilatérale entre les deux pays, en vue de leur signature lors de la tenue prochaine de la 6ème session de la Commission mixte, selon un communiqué.

«Ce lundi 27 avril 2026 à Kinshasa, à l'Hôtel du Gouvernement, l'ambassadeur Apollinaire Langba Mbongi, Secrétaire général aux Affaires étrangères, a procédé au lancement des travaux de la réunion d'harmonisation des experts, en prélude à la 6ème



session de la Commission mixte RDC-Royaume du

Maroc. A l'issue des travaux, les experts des deux parties

ont harmonisé, révisé, validé et paraphé les projets

d'Accords, le procès-verbal ainsi que le communiqué conjoint, en vue de leur signature lors de la session ministérielle», a-t-on lu.

Chef de la délégation marocaine, M. Abdellah M. Boutadghart, selon la source, a réaffirmé la disponibilité du Royaume du Maroc à accompagner la RDC dans la mise en œuvre des projets et le partage d'expériences.

Le Secrétaire général aux Affaires étrangères a, pour sa part, souligné le potentiel de synergies accrues entre la RDC et le Maroc, notamment dans les secteurs des mines, de l'agriculture, de la formation et de la recherche.

ACP

Les trois jours d'hommages à Papa Wemba clôturés au Grand Tambour à Kinshasa

Le Centre culturel et artistique pour les pays d'Afrique centrale (CCAPAC)-Grand Tambour, a clôturé le dimanche 26 avril à Kinshasa trois jours d'activités consacrés aux hommages de Papa Wemba, figure emblématique de la rumba congolaise disparue en 2016 sur la scène du Femua à Anoumabo en Côte d'Ivoire.

Inscrit dans le programme annuel "Papa Wemba, artiste majeur", cet hommage a mis en lumière l'héritage musical, stylistique et culturel de l'artiste, considéré comme l'une des grandes icônes de la musique africaine contemporaine.

Selon les organisateurs, cette initiative vise à préserver et à valoriser la mémoire de Papa Wemba à travers différentes formes



Remy-Césaire Tshamala, chargé du programme médias au Grand-Tambour lors du concert organisé en hommage à "Papa Wemba". PHOTO DROITS TIERS

d'expression artistique, allant de la musique aux arts visuels.

"C'est la deuxième édition de cet événement annuel intitulé "Papa Wemba, artiste

majeur", qui célèbre son héritage sous plusieurs angles, notamment sa voix, son style et son influence culturelle au-delà de la musique", a expliqué Rémy-Césaire Tshamala, chargé du programme médias au Grand Tambour.

Le programme a été lancé par un podcast réunissant plusieurs acteurs culturels et anciens collaborateurs de l'artiste, qui ont retracé les grandes étapes de sa carrière et son influence sur la scène musicale africaine.

"Papa Wemba a apporté une dimension particulière à la notion de "griffe". Il a valorisé le style vestimentaire et marqué profondément la culture urbaine africaine", a souligné le producteur Arsène Kamango.

Le point d'orgue de ces trois jours a été un concert hommage au Grand Théâtre du Centre culturel, marqué par la prestation acoustique

de Stino Mubi, ancien membre de Viva La Musica, orchestre mythique de Papa Wemba.

Très ému, l'artiste a rendu un hommage personnel à son ancien mentor.

"Papa Wemba est mon maître. Il m'a permis de faire partie de ce cercle. Je garde son héritage à travers sa musique", a confié Stino Mubi.

La clôture a été complétée par la projection d'un documentaire retraçant la vie et le parcours de l'artiste à la Cinémathèque congolaise, renforçant la dimension mémorielle de l'événement.

Cette initiative fut un moment pour le Grand Tambour d'inscrire durablement Papa Wemba dans la mémoire culturelle congolaise et africaine, en faisant de son héritage un repère pour les générations actuelles et futures.

Tricya MUSANSI

Mystère à Paris : plusieurs danseuses de Zaïko portées disparues après le concert

L'euphorie du concert livré par l'orchestre Zaïko Langa Langa à Paris s'est rapidement transformée en inquiétude. Plusieurs danseuses ayant accompagné le groupe lors de cette prestation sont, depuis, introuvables, suscitant interrogations et spéculations tant au sein de la diaspora congolaise qu'au pays.

Selon des sources proches de l'organisation, ces danseuses faisaient partie de la délégation artistique venue de Kinshasa pour assurer l'animation scénique du concert. Mais au lendemain de l'événement, elles ne se sont ni présentées aux points de rassemblement prévus, ni donné de nouvelles à leurs encadreurs. Bref, elles se sont volatilisées entre les rues de la capitale française.

Très vite, des inquiétudes ont émergé quant aux circonstances de cette

disparition. Si aucune piste officielle n'a encore été confirmée, certains évoquent des cas possibles de "fuite volontaire", un phénomène déjà observé lors de tournées d'artistes africains en Europe, où certains membres des délégations profitent du séjour pour tenter de s'installer clandestinement.

SILENCE DES AUTORITÉS ET DU GROUPE

D'autres voix appellent toutefois à la prudence, soulignant que l'absence d'informations claires ne permet pas d'écarter d'autres hypothèses, notamment des problèmes administratifs, logistiques ou sécuritaires.

Jusqu'à présent, ni les responsables de Zaïko Langa Langa ni les autorités françaises n'ont communiqué officiellement sur cette affaire.

Ce silence alimente davantage les spéculations, alors que les familles des concernées, restées à

Kinshasa, seraient sans nouvelles.

Au sein de la communauté congolaise de Paris, l'inquiétude grandit. Plusieurs membres de la diaspora appellent à une mobilisation pour retrouver ces jeunes femmes et faire toute la lumière sur cette situation troublante.

UN PHÉNOMÈNE RÉCURRENT

Ce type de disparition n'est pas inédit dans les x artistiques africains. À plusieurs reprises, des danseurs, musiciens ou accompagnateurs ont profité de missions à l'étranger pour ne plus retourner dans leurs pays d'origine, souvent en quête de meilleures conditions de vie. C'est un phénomène qui est devenu récurrent.

Si tel était le cas dans cette affaire, cela relancerait le débat sur l'encadrement des délégations culturelles à l'international, ainsi que sur la responsabilité des



Des danseuses de Zaïko Langa Langa exécutant des pas de danse aux côtés de Jossart Nyoka Longo. PHOTO DROITS TIERS

organisateur et des autorités dans le suivi des artistes en déplacement.

En attendant, l'incertitude demeure totale. Entre inquiétude légitime et hypothèses multiples, une

seule certitude : cette disparition collective jette une ombre sur ce qui devait être une célébration de la musique congolaise au cœur de la capitale française

César IPOKA

FACE À UNE CAMPAGNE DE DÉSINFORMATION SUR SON ACTIONNARIAT

Les organisations syndicales expriment leur soutien à la société PHC

L'intersyndicale de la société Plantations et Huileries du Congo (PHC S.A) a, au cours d'une conférence de presse organisée samedi 25 avril, tenu à apporter un éclairage sur l'actionnariat de la société. Face à la diffusion des fausses informations concernant l'évolution de son actionnariat, PHC fait savoir que l'Etat congolais, actionnaire minoritaire, s'est désengagé de manière responsable et volontaire du capital social de PHC S.A, conformément au droit Ohada et aux statuts de la société.

Les membres de l'intersyndicale, exprimant leur soutien à l'entreprise, ont éclairé la lanterne des professionnels des médias sur les raisons du retrait de l'Etat congolais de PHC. «Dans la cadre de sa stratégie de développement et de modernisation, la société a engagé en 2025, un processus de recapitalisation dont le but est de refinancer durablement ses capacités opérationnelles. C'est dans

ce contexte que la société a sollicité auprès de ses actionnaires l'augmentation de son capital. L'Etat congolais, alors actionnaire minoritaire, en l'absence de crédit budgétaire non programmé, par l'intermédiaire du ministère du Portefeuille, s'est désengagé de manière responsable et volontaire conformément au droit Ohada et aux statuts de la société», a indiqué l'intersyndicale.

Selon les informations fournies par l'intersyndicale, le conseil d'administration a décidé de la recapitalisation de la société afin de lui permettre de produire plus, de couvrir toutes les charges et, in fine, de générer des bénéfices. Pas que. Cette recapitalisation a pour objectif de soutenir le développement de la société et d'accompagner sa dynamique de croissance. Elle vise notamment à assurer la continuité de l'outil industriel, par le renouvellement des pièces de rechange ; à moderniser et à renforcer les capacités de production, en cohérence



Une vue des membres de l'intersyndicale de PHC.
PHOTO DROITS TIERS

avec l'augmentation des volumes ; Investir dans des solutions énergétiques plus performantes, notamment le biogaz ; d'améliorer le rendement global et la productivité.

Sans recapitalisation, la société ne serait pas en faillite à court terme. En revanche, elle serait exposée à un risque réel de stagnation, voire de fragilisation progressive. En d'autres termes, elle aurait des difficultés à maintenir les équipements en condition optimale ; elle serait incapable d'accompagner la croissance de la production ; elle aurait des

investissements structurants limités et un ralentissement de la création d'emplois.

RESTER COMPÉTITIVE ET SÉCURISER SON AVENIR INDUSTRIEL

Ainsi, le véritable enjeu n'est pas la survie immédiate de l'entreprise, mais sa capacité à croître, à rester compétitive et à sécuriser son avenir industriel. Il va sans dire que sans la recapitalisation, PHC ne serait pas en situation de faillite mais serait limitée dans sa capacité à développer des projets structurants et porteurs pour le secteur agro-industriel, ce qui entrainerait

une stagnation de ses activités.

A ce jour, PHC a créé plus de 11.000 emplois directs, majoritairement en milieu rural, contribuant ainsi à l'inclusion économique des communautés. Elle participe également au développement social par la gestion de quatre hôpitaux, la construction et la réhabilitation d'écoles publiques, ainsi que la réalisation d'infrastructures communautaires tels que les routes, les marchés et les ponts afin de faciliter la mobilité et les échanges commerciaux.

PHC participe activement à la création d'emplois massifs, au projet PDL-145 territoires avec ses propres moyens, à l'aménagement et à l'entretien des routes de desserte agricole, à l'administration des soins de santé universelle au bénéfice des populations riveraines de ses trois sites à savoir, Boteka, Yaligimba et Lokutu, respectivement dans les provinces de l'Equateur, de la Mongala et de la Tshopo.

Fyfy Solange TANGAMU

Réédition de l'ouvrage "La justiciabilité des lois de révision constitutionnelle en droit congolais en RDC"

Le monde littéraire congolais peut découvrir la réédition de l'ouvrage intitulé "La justiciabilité des lois de révision constitutionnelle en droit congolais en RDC", revu et corrigé de janvier Lemere Kiyombo. Le vernissage du livre a eu lieu, le samedi 25 avril, à Kinshasa.

Cette nouvelle édition est publiée aux éditions du Cygne à Paris et préfacé par le Professeur Placide Moudoudou. L'auteur y propose une analyse approfondie des mécanismes juridiques encadrant les révisions constitutionnelles et du rôle que peut jouer la justice constitutionnelle dans la protection des principes fondamentaux de l'ordre constitutionnel.

Dans la présentation de l'ouvrage, le professeur

Evariste Boshab qui a préfacé la première édition, a indiqué que l'auteur a fait un grand travail de recherche. "Dans cet ouvrage, Janvier Lemere Kiyombo confronte plusieurs arguments et théories et explore les atouts dont dispose la Cour constitutionnelle, à la lumière du droit comparé, pour rencontrer les contraintes subversées".

ECLAIRAGE

Dans ce livre de 272 pages, l'auteur s'attaque à un sujet délicat, voire iconoclaste: comment la Cour constitutionnelle, chargée de garantir le respect de la Constitution, peut-elle contrôler les modifications de la norme qu'elle est chargée de faire respecter ?

D'autant plus que la Constitution de la RDC du 18

février 2006, contrairement à ses devancières (Loi fondamentale du 19 mai 1960, Constitution du 1er août 1964 dite de Luluabourg, Constitution du 24 juin 1967, etc.), a encadré la procédure de modification de ses dispositions par des mécanismes qui tendent à empêcher par des interdictions sa violation.

Autrement dit, elle a défini les limites que le pouvoir de révision constitutionnelle ne peut franchir ou outrepasser : la procédure à suivre est connue (art. 218), interdiction de réviser la Constitution dans certaines circonstances (état de siège ou d'urgence), pas de révision pendant l'intérim à la présidence de la République, pas de révision lorsque les deux Chambres du Parlement se trouvent empêchés de se réunir librement (art. 219).

Enfin, pas de révision attentatoire aux principes qui constituent le fondement même de l'ordre constitutionnel (alternance démocratique, indépendance du pouvoir judiciaire, pluralisme politique et syndical, etc.).

RAISONS DE RESTRICTION

Pour le chercheur, les raisons de ces restrictions sont multiples et sont a? trouver dans la parenthèse sombre de l'histoire politique et constitutionnelle du pays, notamment, les révisions constitutionnelles intuitu personae, taillées sur mesure, dans le but d'une monarchisation du pouvoir sous la période moubutienne.

Cependant, cette Constitution ne dit pas si la loi qui la modifie peut être contrôlée par un juge. Bref, les garanties de fond que la

Constitution a mis en place ne sont pas accompagnées de garanties juridiques.

Parrain de la cérémonie de ce vernissage, Mualu Muela, opérateur culturel, social et éducatif a, pour sa part, résumé l'ouvrage en ces termes: "Cet œuvre scientifique pose de vraies questions, qui nous permettent de construire ici dans le présent, pour agir et faire exister un futur clair et juste".

Pour information, la première édition de cet ouvrage a été publiée aux Presses universitaires de Lubumbashi en janvier 2025. Il a été préfacé par le Professeur Evariste Boshab et Postfacé par le Professeur Joseph Kazadi Mpiana. Le vernissage avait eu lieu à Lubumbashi.

Fyfy Solange TANGAMU

A PROPOS DE NOTRE ARTICLE SUR "AFFAIRE PHC ET FINA LOG"

Le cabinet Bussa écrit à Forum des As

À l'attention de la Rédaction du Journal Forum des As

« Si Monsieur KALAA MPINGA KATEMA, ancien actionnaire, a des comptes à régler avec PHC SA, qu'il se contente de son communiqué de presse du 23 avril 2026 de clarification relative à des informations sur son actionariat ».

La tentative d'instrumentalisation de l'Assemblée nationale et la diffusion des récits tronqués dans vos colonnes ne sauraient travestir la vérité juridique et administrative.

I. L'HÉRÉSIE D'UNE DÉNONCIATION SANS SUBSTRAT - LE DOSSIER PHC SA

L'article que vous avez publié, sous un titre aux accents inquisiteurs, tente de présenter une pétition déposée au Parlement comme une vérité établie.

Or, il convient de souligner que l'évolution de l'actionariat de PHC SA s'est opérée dans le strict respect du droit OHADA et des statuts sociaux en vigueur.

L'accusation de « suspect désengagement de l'Etat » procède d'une méconnaissance volontaire des mécanismes financiers.

En l'absence de crédits

budgétaires programmés pour répondre à l'appel de fonds, le désengagement, conduit par le ministère du Portefeuille, était la seule voie légale pour ne pas bloquer la croissance d'un outil de production employant plus de 11.000 salariés. Il ne s'agit pas d'une « disparition » par enchantement, mais d'une opération technique transparente validée par les organes de gouvernance.

II. LA LÉGALITÉ DE L'ACTION DE JEAN-LUCIEN BUSSA - DÉCONSTRUCTION D'UN PROCÈS D'INTENTION

Vous évoquez avec insistance une procuration spéciale datée du 11 août 2025 qui « dérangerait ». Il est impérieux de rappeler que Jean-Lucien BUSSA, alors ministre du Portefeuille, a exercé ses prérogatives dans la plénitude de sa fonction, et a expédié les affaires jusqu'à la remise et reprise au 14 août 2025.

Prétendre qu'il n'aurait plus eu qualité pour envoyer un délégué dans une réunion de l'Assemblée générale relève de la pure affabulation.

Chaque acte posé par monsieur William BOLIMA BOLITSHI, représentant officiel de l'état, repose sur la traçabilité administrative rigoureuse.



Les mandataires de l'État ne sont pas des « courroies d'exécution » mais des représentants officiels agissant, en tenant compte des intérêts économiques, financiers et sociaux de l'Etat et de ses contraintes financières.

S'attaquer à la signature de la République à travers la personne de Jean-Lucien BUSSA est un acte de malveillance qui ignore les principes fondamentaux du droit administratif.

III. LE DOSSIER FINA LOG - UNE LOGIQUE DE RATIONNALISATION ET NON DE LIQUIDATION

Le rapprochement que vous opérez avec le dossier

Fina Log et le Pool HRS participe de la même volonté de nuire. Là encore, la vérité est à l'opposé de vos écrits :

La cession des parts de Fina Log dans le Pool HRS répond à une stratégie de rationalisation des actifs et d'amélioration de la performance financière.

L'opération a respecté scrupuleusement les stipulations de l'accord de Pool, incluant les droits de préemption des autres partenaires.

Les actifs logistiques en question, n'étant pas affectés à l'exploitation directe du pipeline, sont des biens propres dont la gestion relève de la stratégie commerciale validée par la tutelle.

Vouloir transformer une gestion managériale saine en « méthode de liquidation silencieuse » est une manipulation intellectuelle que le cabinet du ministre BUSSA dénonce avec la plus grande fermeté.

III. CONCLUSION - LE RESPECT DES INSTITUTIONS CONTRE LE CHANTAGE MÉDIATIQUE

L'Assemblée nationale est un temple du droit et non une caisse de résonance pour les querelles d'actionnaires évincés.

Mettre en cause l'intégrité de Jean-Lucien BUSSA, c'est ignorer la transparence totale des correspondances transmises aux plus hautes autorités de la République.

Le cabinet du Ministre Jean-Lucien BUSSA réaffirme qu'aucune violation de procédure n'est établie et qu'aucun intérêt personnel n'est démontré dans ces dossiers.

Par ailleurs, les dossiers étant documentés au niveau de PHC SA et FINA Log, nous en appelons à un journalisme de faits et non de rumeurs.

Fait à Kinshasa, le 27 avril 2026

Cellule de Communication
Mme. Coco NGOBE
Attachée de Presse de
SE Jean-Lucien BUSSA

À L'OCCASION DE SON 12^{ÈME} ANNIVERSAIRE

La Chorale Miséricorde divine offre des vivres et non vivres aux orphelins de l'AED BBS à Kintambo

La Chorale Miséricorde Divine de la paroisse Saint François de Sales a effectué une visite de réconfort à l'orphelinat AED BBS, le samedi 25 avril. Logée sur l'avenue Bompete, au niveau de Jamaïque, dans la commune de Kintambo, cette oeuvre de charité s'inscrit dans le cadre du 12^{ème} anniversaire de ladite chorale.

Dans leur gibecière, des vivres et non vivres : des sacs de riz de 25 kg, des sacs de semoule de 25kg, des sacs de sucre de 5kg, du lait, des cartons de savon, des détergents, des sacs



poubelles, des bidons d'huile, des saucisses, des paquets de jus et d'eau, des

médicaments, des haricots, des cartons de poissons salés (makayabu), des

papiers hygiéniques, des dentifrices, des brosses à dents...

S'inspirant des Saintes Ecritures, particulièrement de l'apôtre Paul qui rappelle aux chrétiens la nécessité de poser un geste de coeur, les choristes ont tenu à traduire en acte le principe selon lequel « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir », (Actes 20:35).

Après un échange avec les responsables de cet orphelinat, place aux activités ludiques avec les enfants. Question de donner de la joie à ces démunis. Le tout sous une ambiance

chaleureuse.

Pour le président Dominique Luse, il était opportun de fêter cet énième printemps de la chorale.

« Nous avons tenu à consacrer cette visite à l'orphelinat pour assister les nécessiteux. A l'occasion de l'anniversaire de notre chorale "Miséricorde divine" le 25 avril, nous avons offert tout ce que nous avons collecté. Tout ce que les choristes ont apporté pour soutenir ces enfants qui sont dans le besoin », a-t-il confié à Forum des As.

Gloire BATOMENE